



Ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports

**DIRECTION DE LA SANTE ET  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,  
Département Santé Environnement**

**PREFECTURE DE GUYANE**

Affaire suivie par :  
François Mansotte  
Tel : 05.94.25.53.44  
Fax : 05.94.25.53.64  
Courriel : francois.mansotte@sante.gouv.fr

A Cayenne, le 11 septembre 2008  
  
Monsieur le Maire de Cayenne  
Mairie de Cayenne  
1, rue de Rémire  
97306 Cayenne Cedex

Objet: Projet d'accès à l'eau potable et de réduction des maladies et pathologies courantes liées à l'eau et aux moustiques.

Dans le cadre du projet cité en objet, le CUCS de Cayenne a prévu de mettre en place un « projet d'approvisionnement en eau potable au quartier Village chinois de Cayenne » par la mise en place de quatre bornes fontaines à cartes dont deux sur la zone portuaire et deux sur Leblanc.

Ce projet d'approvisionnement, dont le maître d'ouvrage est la CCCL, se monte à 51 000 € dont 95 % sur fonds FEDER et 5 % sur financement CCCL, permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable des populations non raccordées à des réseaux publics résidant dans le quartier.

Cette action qui est une première dans le département depuis l'installation de bornes fontaines réalisée après l'épidémie de choléra de 1991, répond pleinement aux dispositions rappelées par le SDAGE en cours de révision et aux recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 3 avril 2007 qui « encourage l'initiative d'installation de bornes fontaines à partir de réseaux publics dans les zones d'extension spontanée de l'habitat dans la mesure où elle permet d'offrir, aux populations qui en sont dépourvues, une eau dont la qualité est conforme à la réglementation ».

Pour la DSDS, la mise en œuvre de ce projet correspond totalement à la résolution d'un enjeu de santé publique majeure.

Le Directeur de la Santé et du  
Développement Social